

**Conférence de presse sur la collaboration entre le Canton du Tessin et l'Université de Lausanne à propos de l'Observatoire de la vie politique régionale
Bellinzona, 3 mai 2012**

Cette conférence de presse intervient une année après la signature, le 1^{er} avril 2011, d'une convention entre le Canton du Tessin et l'Université de Lausanne: cette convention prévoit l'intégration de l'Observatoire de la vie politique (OVP), faisant auparavant partie de l'administration cantonale du Tessin, au sein de l'Université de Lausanne pour devenir l'OVPR de la Faculté des SSP. En ma qualité de Recteur de l'Université de Lausanne, je me réjouis de cette collaboration à plus d'un titre.

Tout d'abord, alors que l'Université de Lausanne a de très nombreux accords de collaboration avec des institutions de formation et de recherche sur les cinq continents, c'est la première fois qu'elle a l'honneur de conclure une convention avec un canton, le Canton du Tessin. Il s'agit d'un partenariat qui fait la fierté de l'Université de Lausanne et qui est en parfaite cohérence avec sa volonté d'intensifier le dialogue entre l'Université et la société.

L'intégration de l'Observatoire de la vie politique au sein de l'Université de Lausanne permet à l'OVPR de trouver un cadre favorable au développement de sa compétence scientifique. Permettez-moi d'aborder quelques éléments qui le démontrent.

L'Université de Lausanne a été fondée en 1537, est devenue une université complète en 1890, s'est développée dans de nombreuses directions au cours du 20^{ème} siècle, et a pris une décision très importante pour son avenir en 2001, décision qui a été confirmée par une votation populaire cantonale. Elle a décidé de ne plus viser à couvrir tous les champs du savoir, de fermer sa Faculté des sciences, de transférer les sections de mathématiques, physique et chimie à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, sa section de pharmacie à l'Université de Genève et de se concentrer sur un nombre restreint de domaines dans lesquels elle a de fortes compétences. Ainsi, depuis lors, le profil de l'Université de Lausanne est orienté vers trois axes: les sciences humaines et sociales, les sciences de la vie et les sciences de l'environnement.

L'Université de Lausanne a depuis lors considérablement développé les sciences sociales et politiques. Par exemple, le budget annuel de cette faculté a été doublé entre 2005 et 2012, pour s'établir à plus de 33 millions. L'Université de Lausanne a gagné une compétition nationale, organisée par le Secrétariat d'Etat à la formation et à la recherche, pour accueillir dès 2008 FORS, le Centre de compétences pour la recherche en sciences sociales qui archive, traite et met à disposition de tous les chercheurs suisses des données dans le domaine des sciences sociales et des sciences politiques et qui est doté d'un budget annuel de l'ordre de 7 millions. L'Université de Lausanne a obtenu en 2010 le seul pôle national de recherche consacré aux sciences humaines et sociales, le pôle intitulé LIVES consacré à l'étude des parcours de vie et de la vulnérabilité qui dispose d'un montant de 14.5 millions pour 4 ans et qui devrait durer 12 ans. Enfin, l'Université de Lausanne a l'intention de renforcer encore cet axe de développement en intégrant dès 2014 l'IDHEAP, l'Institut de hautes études en administration publique, ce qui élargira son portefeuille de compétences et favorisera le service offert aux administrations publiques, spécialement aux administrations cantonales.

L'Université de Lausanne peut donc offrir un cadre scientifique et académique extrêmement favorable et des conditions de travail qui permettent à l'Observatoire d'accomplir ses missions, y compris bien sûr celles qui lui sont confiées par le Canton du Tessin, et se développer. L'OVPR fait partie de l'Institut d'études politiques et internationales, au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques. Ce cadre lui permet de construire de nombreuses collaborations scientifiques et de s'insérer dans des réseaux internationaux de recherche. De plus, l'OVPR obtient ainsi une reconnaissance méritée aussi bien dans le paysage académique suisse qu'au niveau international. Un des effets immédiats de cette reconnaissance est l'accès aux fonds de recherche. Il est en effet toujours plus facile d'obtenir du financement auprès des agences nationales ou internationales, comme le Fonds national de la recherche scientifique, les programmes cadres de l'Union européenne ou l'European Research Council, si les requêtes sont déposées par plusieurs chercheurs qui ont l'habitude de collaborer.

Permettez-moi dans une deuxième partie de mon intervention de relever l'apport de l'OVPR à l'Université de Lausanne. La présence de l'OVPR à l'Université de Lausanne apporte une compétence scientifique spécifique importante qui n'était pas disponible auparavant. Dans le domaine de la science politique, l'Université de Lausanne a des compétences fortes en théorie politique, en politique publique et en politique internationale. L'OVPR vient compléter ce panorama par une compétence en politique régionale. Il est évident que la politique régionale est essentielle dans notre pays, puisque la Suisse est construite sur des régions, des zones linguistiques, des régions géographiques, des cantons qui ont des spécificités, mais dont la diversité est le fondement de notre pays. Il est donc essentiel que les universités conduisent des recherches pour mieux comprendre cette politique régionale.

Vous comprendrez que l'OVPR est depuis une année une pièce maîtresse du profil scientifique de l'Université de Lausanne et joue un rôle crucial dans ses projets.

Mais il faut encore ajouter une composante essentielle. L'Université de Lausanne doit – et veut – renforcer le dialogue entre la science et la société. Ce dialogue est indispensable pour toute université qui a besoin du soutien de la population et des autorités politiques, puisque elle vit de fonds publics. Si le succès de l'Université est fondé sur la liberté académique, une valeur à laquelle elle tient par-dessus tout et qui lui garantit de pouvoir décider elle seule des objets de sa recherche et de son enseignement, elle a impérativement besoin d'expliquer ses activités et ses ambitions à la société. Or, l'OVPR est un moyen de dialogue entre les chercheurs et la société, en premier lieu avec la société tessinoise, mais aussi avec de nombreux autres cantons, en particulier celui de Zürich et le Canton de Vaud.

Pour conclure, je voudrais dire ici publiquement ma grande satisfaction relative au travail accompli par l'OVPR depuis qu'il fait partie de l'Université de Lausanne: l'OVPR est très bien intégré, un maître d'enseignement et de recherche contribue à l'enseignement et à la recherche, avec l'appui de deux autres chercheurs. J'ai le plaisir de constater les résultats des recherches accomplies et les innombrables interactions entre l'OVPR et le public, les autorités politiques et les médias. En résumé, l'intégration de l'OVPR au sein de l'Université de Lausanne est un succès, il confirme l'ancrage du Tessin dans le paysage suisse des hautes écoles, apporte une compétence originale.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Canton du Tessin pour le soutien financier à l'OVPR et pour la confiance accordée à l'Université de Lausanne. Je souhaite très vivement que cette collaboration entre le Canton du Tessin et l'Université de Lausanne puisse se

poursuivre, que la convention qui est à l'honneur aujourd'hui soit durable, et que notre collaboration puisse s'étendre. Je tiens à remercier très chaleureusement les autorités cantonales, et en particulier Monsieur le Conseiller d'Etat Manuele Bertoli et merci au Canton du Tessin.

Prof. Dominique Arlettaz, Recteur de l'Université de Lausanne